



1105949301

DATE DEPOT : 2011-06-23  
NUMERO DE DEPOT : 2011R059879  
N° GESTION : 2007B01541  
N° SIREN : 493455042  
DENOMINATION : BPCE  
ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris  
DATE D'ACTE : 2011/05/19  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE :

B P C E

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 467 226 960 euros

RCS PARIS n°493 455 042

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – Paris 13<sup>ème</sup>

0715 1541



EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE

DU 19 MAI 2011

EE  
06

L'an 2011, le 19 mai à 17 heures 50, les actionnaires de B P C E, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 467 226 960 euros ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 493 455 042, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCE et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 du Groupe BPCE SA
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 du Groupe BPCE
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du code de commerce
- Nomination censeurs

Décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications statutaires à la suite du rachat des actions de catégorie C auprès de la SPPE

1105 MIU 8 S  
M. DE BROSOL  
G.T.C. de l'Etat  
N

- Pouvoirs

(.....)

Au regard du nombre des actionnaires présents et représentés, le quorum du cinquième requis pour l'Assemblée générale ordinaire et le quorum du quart requis pour l'Assemblée générale extraordinaire. étant atteints, l'Assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

(.....)

Le Président déclare que les actionnaires et les diverses autres personnes auxquelles la loi reconnaît le même droit, ont pu exercer leur droit d'information dans les délais et conditions fixés par la loi.

Le Comité d'entreprise a reçu en temps opportun communication des documents et renseignements soumis à l'assemblée conformément aux prescriptions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

(.....)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Sur sa proposition l'Assemblée donne son accord pour procéder au vote à main levée.

### **I. Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Président rappelle que les résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des des voix des actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Cette majorité ressort à 15 561 580 voix.

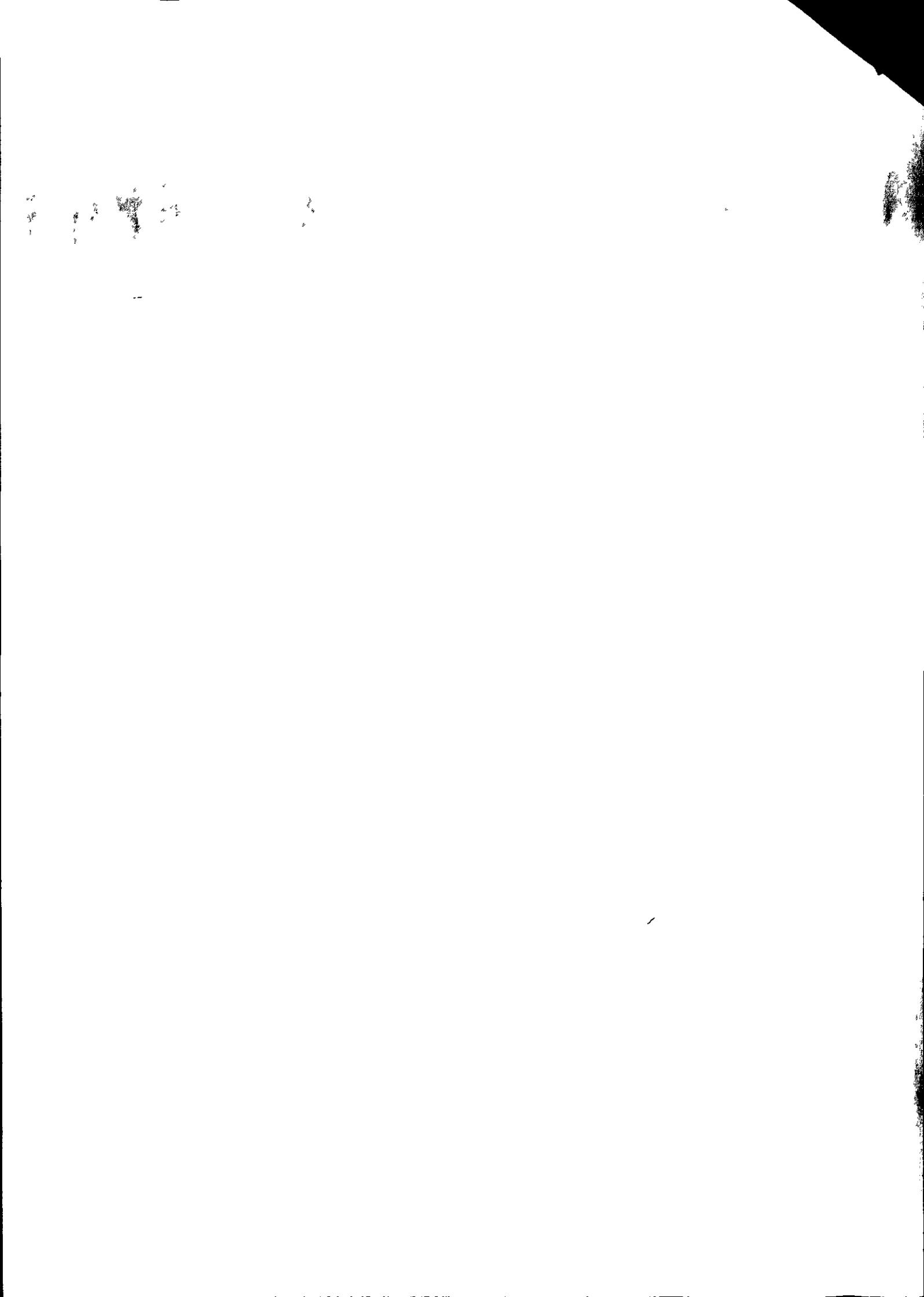
#### **Première résolution : Approbation des comptes annuels de BPCE**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire sur la gestion de la société, des observations du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de BPCE de l'exercice clos au 31 décembre 2010, approuve les comptes annuels se soldant par un bénéfice de 891 026 456,89 euros.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité de actionnaires présents et représentés.*

#### **Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE SA**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire sur la gestion du Groupe, des observations du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe BPCE SA de l'exercice



clos au 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 1 565 millions d'euros.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité de actionnaires présents et représentés.*

**Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés du Groupe BPCE**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire sur la gestion du Groupe, des observations du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe BPCE de l'exercice clos au 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 3 640 millions d'euros.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité de actionnaires présents et représentés.*

**Quatrième résolution : Affectation du résultat**

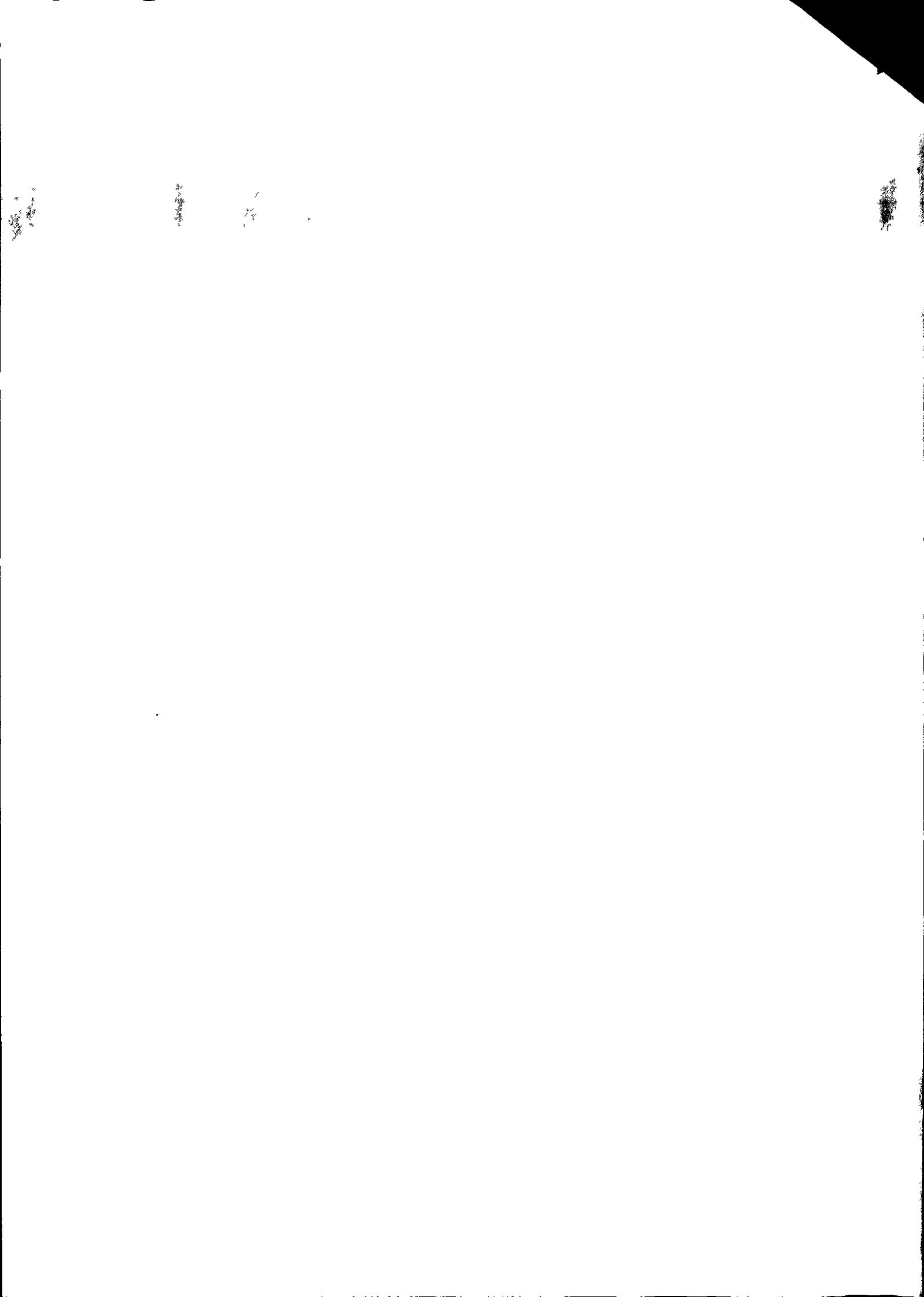
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à 891 026 456,89 euros et constatant l'existence d'un report à nouveau débiteur d'un montant de 193 591 079,54 euros, approuve l'affectation de ces sommes d'un montant global de 697 435 377,35 euros selon les modalités suivantes, telle qu'elle est proposée par le Directoire :

- 5 % du bénéfice comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2010 à la réserve légale, soit la somme de 34 871 768,87 euros ;
- un dividende de 103 565 474,82 euros aux 2 573 653 actions de catégorie C, soit 40,241 euros par action ;
- un dividende de 311 484,64 euros aux 31 148 464 actions de catégorie A et B, soit 0,01 euro par action ;
- le solde, soit 558 686 649,02 euros en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 253 du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution depuis la constitution de la société ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende	Fraction du dividende éligible à l'abattement de 40%	Fraction du dividende non éligible à l'abattement de 40%
31 décembre 2007	aucun	aucun	aucun
31 décembre 2008	aucun	aucun	aucun
31 décembre 2009	16,379 € 0,01 €	aucun 100 %	aucun aucun

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité de actionnaires présents et représentés.*



**Cinquième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés prenant part au vote au titre de ces conventions.*

(.....)

**Quatorzième résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

(.....)

Pour extrait certifié conforme,

Le 26 mai 2011

Le Président du directoire

p/o le Secrétaire Général



Christiane BUTTE

